

A.V.A (Auxiliaire de vie associative)

Rôle et missions

Projet
soutenu par

Fondation
de
France

AVA, C'EST QUOI ?

- Les AVA n'ont pas vocation à se substituer aux professionnels de l'éducation (animateur, éducateur, entraîneur et enseignant APA-S) ou du soin (médecin, infirmier, etc.).
- L' Auxiliaire de Vie Associative (AVA) est un bénévole apportant une aide humaine à la pratique sportive ou culturelle au sein de nos associations.

AVA, POURQUOI ?

- L'AVA intervient pour permettre à la personne en situation de handicap (PSH) d'accomplir des gestes qu'elle ne pourrait pas faire seule mais également pour l'encourager dans ses progrès en respectant l'autonomie de celle-ci.
- Ils facilitent ainsi l'inclusion de PSH au sein d'une pratique mixte dans l'association.

Projet
soutenu par

Fondation
de
France

AVA, POUR QUI ? ET POURQUOI FAIRE ?

- Les jeunes ou moins jeunes qui recherchent des actions qui ont du sens (+ de 16 ans).
- Être une personne rassurante qui va sécuriser la personne et lui permettre d'accéder à la socialisation.
- Favoriser les réussites des personnes en situation de handicap.
- Être confronté à la différence et la dépasser.

ASSOCIATION : DÉVELOPPER AVA ET VALORISER SON ACTION

- ✓ Mobilisation d'individus lors des journées d'information au sein des différentes sources de bénévolat.
- ✓ Accompagnement des bénévoles par une connaissance de leur rôle et posture.
- ✓ Investir le champ des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) à proximité de l'association pour agir en externe et se faire connaître.
- ✓ Valoriser la complémentarité du vecteur « *éducateur-AVA* » et l'action auprès d'un partenaire (local ou départemental) afin de financer une assurance et la licence FSCF de l'AVA.



Projet
soutenu par

Fondation
de
France

